

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'érito

par Coralie BÉNECH

Une nécessaire mobilisation collective

L'été n'aura permis aucune trêve quel que soit le sujet. Le conflit en Ukraine perdure et avive des appétits impérialistes surannés. Les premiers échanges laissent penser que les États-Unis et la Russie n'envisagent une paix qu'en contrepartie de bénéfices économiques, qui de toute évidence ne vont pas dans l'intérêt des ukrainien·nes. A Gaza, plus rien ne semble arrêter Netanyahu, assassinats délibérés et revendiqués de journalistes, famine organisée, constructions de nouvelles colonies. Il est plus que temps de prendre des sanctions contre Israël afin que cesse le génocide (près de 20 000 enfants assassinés depuis le 8 octobre). La France doit prendre ses responsabilités, comme la Slovénie l'a fait. Des mobilisations massives ont eu lieu en Israël, il est grand temps que les dirigeant·es européen·nes agissent.

L'été aura été caniculaire à bien des égards, et le projet de budget 2026 ne fera qu'amplifier la crise sociale et écologique dans laquelle nous sommes. Le renforcement des services publics et des droits des travailleur·euses sont indispensables pour lutter contre les inégalités et gagner plus de justice sociale. Ce n'est pas le choix fait par le gouvernement actuel. L'intérêt patronal et le budget militaire sont privilégiés au détriment de l'école et de la santé. Ce projet de société a pour objectif de faire éclater les solidarités et de maintenir et renforcer une minorité dominante. A maintes reprises dans l'histoire ce sont les mobilisations mues par l'intérêt collectif qui ont permis des avancées sociales et sociétales.

Pour l'avenir de la planète et de la jeunesse, les services publics, la fonction publique, l'école doivent être considérés comme des investissements et non des coûts, des mobilisations doivent être envisagées et construites collectivement dès la rentrée, en discuter dès le 29 août est une nécessité. ■

Édito écrit le 19 août 2025

BUDGET BAYROU : CA SUFFIT !



Signer la pétition



ACTION

Faire pression partout par de multiples moyens d'action

Un été caniculaire qui aura mis en évidence de nombreuses défaillances. En premier lieu, celle liée au manque de crédibilité accordée aux rapports du GIEC sur la question du dérèglement climatique ou encore au peu de cas fait par E. Macron aux propositions de la convention citoyenne pour le climat. En second lieu nous ne pouvons que constater que, malgré toutes les alertes et promesses, aucun investissement supplémentaire n'aura été fait pour renforcer la flotte des canadairs et pire que l'État aura donné son accord et subventionné les arrachages de vignes dans l'Aude par exemple, alors que celles-ci sont reconnues pour avoir un effet coupe-feu. L'hypocrisie dans la lutte contre le réchauffement climatique est la même que celle contre les néonicotinoïdes avec le vote de la loi Duplomb à l'Assemblée nationale. Dans ce miasme ambiant il est à noter la victoire de la pétition contre la loi Duplomb (avec plus de 2 millions de signatures) qui devrait permettre

de rouvrir des débats sur le sujet, et la censure de l'article 2 par le conseil constitutionnel, même si cela n'est absolument pas suffisant. Pour en revenir à la canicule, celle-ci met en évidence de nombreuses injustices et/ou inégalités sociales. Celle

manque de moyens accordés à l'éducation nationale et sur le manque de piscines pour pouvoir assurer l'apprentissage de la natation pour toutes et tous. Alors que les derniers chiffres (2024) faisaient état de 10 % des établissements qui n'allaient pas

Le savoir nager est un profond marqueur des inégalités sociales (1 enfant sur 2 ne sait pas nager en arrivant en 6ème en Seine-Saint-Denis par exemple), investir dans le savoir nager est non seulement d'utilité publique mais revêt aussi une véritable ambition de lutte contre les inégalités. Sauf que ce n'est pas le choix du gouvernement ni du ministère de l'éducation nationale, l'émotion ne peut remplacer l'ambition pour la jeunesse et l'investissement dans le service public d'éducation. Le projet de budget 2026 va à l'encontre de toutes les promesses et va contribuer un peu plus à augmenter les inégalités de plus en plus criantes.

“ Il y a 15 ans certaines académies fléchaient encore les moyens pour le savoir nager en heures poste ou en HSA ! ”

du bâti, notamment avec de nombreux logements (notamment sociaux) qui sont de vraies étuves, mais aussi celle du savoir nager. Cet été, chacun·e aura cherché des points d'eau pour se rafraîchir, mais les chiffres sont sans appel lors des épisodes caniculaires le nombre de noyades explose (voir bilan santé publique France). Les causes sont diverses, mais la question du savoir nager reste centrale et encore une fois, le SNEP-FSU a alerté de nombreuses fois sur le

à piscine, les chiffres 2025 (gymnase score) font état de 14 %. Plusieurs causes peuvent être répertoriées mais la principale est liée au manque de moyens accordés à l'éducation nationale, la nécessaire présence d'un·e professeur·e supplémentaire implique pour l'établissement d'investir ou non dans le savoir nager pour toutes et tous. Notons qu'il y a 15 ans certaines académies fléchaient encore les moyens pour le savoir nager en heures poste ou en HSA !

Après le succès de la pétition de la loi Duplomb, il est indispensable de faire vivre la pétition de l'intersyndicale contre le budget Bayrou (ci-dessus). Dès la rentrée, il sera nécessaire de débattre de toutes les modalités d'action pour faire pression et agir en faveur de plus de justice sociale et environnementale. Ne pas baisser les bras et convaincre que d'autres choix sont possibles est une nécessité. ■

BUDGET 2026

Faire perdurer le système

par Benoit HUBERT

Le budget inique présenté en juillet pour 2026 agravera encore les inégalités.

La construction du budget 2026 fait couler beaucoup d'encre. Alors qu'il aurait fallu tirer les enseignements des raisons pour lesquelles le taux d'endettement de la France a explosé, les recherches d'économies vont bon train pour permettre au système de la politique de l'offre, des aides sans contrepartie, bref au libéralisme de se relancer sans remise en cause. Ainsi le gouvernement table sur 40 milliards d'économie en impactant très directement une grande partie de la population. Suppressions de jours de congés, sous indexation des pensions des retraité·es, année une nouvelle fois blanche pour les fonctionnaires mais aussi pour de nombreux·euses français·ses voire les collectivités

(ce qui aboutirait peu ou prou à payer plus d'impôt et à recevoir moins de prestations), réduction des budgets de la santé, du sport, de la culture, de l'aide publique, de la cohésion des territoires, de la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances, des collectivités territoriales, la sécurité sociale... Bref, tout ce qui touche de près à la vie des citoyen·nes, aux services publics, à la fonction publique.

Selon l'Institut des politiques publiques, l'année blanche qui représenterait 3 milliards par le gel des pensions, 1,4 milliards par le gel des paramètres de l'impôt sur le revenu et 1,3 milliards par le gel des prestations sociales toucherait prioritairement 3,2 % des ménages avec

une diminution d'au moins 1 % de leur niveau de vie...

Dans le même temps, le budget de l'Intérieur est préservé voire augmenté et la Défense se verrait octroyer 6,7 milliards d'euros supplémentaires.

Dans un pays où ne cessent de se creuser les inégalités sociales, ces mesures vont à rebours des politiques qu'il faudrait mener en travaillant sérieusement la répartition des richesses notamment. Les Français·ses qui vont avoir à assumer la dette créée n'en sont absolument pas à l'origine mais encore une fois c'est sur elles et eux et notamment les plus démunis·es, que reposera l'effort.

Les métiers de l'Éducation, le sport, la culture vont payer un



lourd tribut et nos conditions de travail de plus en plus déplorables vont continuer de se dégrader. Les tractations sont en cours au niveau politique pour tenter de faire avaliser le projet mais c'est à nous, fonctionnaires, citoyen·nes de peser pour que d'autres choix soient opérés. Nous ne pouvons laisser

cette fuite en avant perdurer. En attendant les décisions syndicales par rapport à l'action du 10 septembre, popularisons largement la pétition de l'intersyndicale contre le budget Bayrou, élément de base dans la construction du rapport de force. ■

ADHÉSION

Avoir un SNEP-FSU fort à ses côtés... et en faire partie !

par Émilie DUCRET

Il existe des dizaines de bonnes raisons de se syndiquer...

Dans sa dimension individuelle, chacun·e peut se tourner vers le SNEP-FSU pour le suivi de carrière, de mutations, le conseil juridique et autres. Mais c'est dans sa perspective collective que le SNEP-FSU est le plus puissant et son renforcement le plus nécessaire.

- Pour porter le projet d'une EPS et d'une école émancipatrice pour les élèves et pour les personnels.
- Pour protéger nos droits et en gagner de nouveaux pour les personnels qui œuvrent au service de l'intérêt général (temps de travail, salaires, retraite, protection sociale).
- Pour améliorer le Service Public d'Éducation et notamment de l'EPS, du sport scolaire et du sport (équipements, horaires, formation, emploi).
- Pour plus de justice sociale et environnementale : relever la tête et reprendre en main nos métiers dans l'intérêt de toutes et tous en prenant en compte la question environnementale (des conditions de travail et d'étude améliorées).
- Pour affaiblir l'extrême droite, son projet capitaliste, xénophobe et réactionnaire, et son modèle d'école qui renforcerait l'orientation précoce des élèves. Le progrès social nécessite qu'on la combatte. Le SNEP et les syndicats de la FSU, au sein du collectif VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes), agissent contre la propagation des idées d'extrême droite.

Pour être plus fort·es ensemble, le syndicat est notre outil commun. Il appartient à chacun·e de le renforcer. Syndiqué·e, on est plus fort·e pour se défendre, mais aussi pour construire, proposer, transformer l'école et la société. On est mieux informé·e, mieux armé·e face aux attaques, et on n'est plus jamais seul·e face à l'administration.

Les mobilisations commencent dès la rentrée, soyons nombreuses et nombreux à nous syndiquer pour porter haut l'ambition d'un service public d'EPS accessible, exigeant et équitable.

Fort·es d'agir ensemble, adhérer ! ■

GAZA

Le Monde lève enfin les yeux !

par Polo LEMONNIER

Faire entendre la voie·x de la paix.

Alors que le gouvernement Netanyahu continue de perpétrer un génocide et qu'il envisage à nouveau l'annexion de Gaza et l'extension des colonies en Cisjordanie, le Monde porte enfin de la voix pour que cesse cette barbarie. La France, et d'autres pays occidentaux, annoncent vouloir reconnaître l'État de Palestine devant l'ONU en septembre, sans pour autant agir fermement en direction d'Israël pour que ce drame humain prenne fin (notamment la suppression des accords commerciaux, arrêt des livraisons d'armes). C'est en parallèle le développement de

“ il envisage à nouveau l'annexion de Gaza et l'extension des colonies en Cisjordanie... ”

mobilisations citoyennes partout dans le Monde qui rassemblent des centaines de milliers de personnes que ce soit en Australie, au Japon, aux États-Unis et dans toutes les grandes démocraties pour exiger d'une même voix l'arrêt du massacre, l'arrêt du génocide mené par le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu. En Israël, à Tel Aviv une manifestation monstre rassemblant près de 500 000 personnes s'est déroulée mi-août pour exhorter le pouvoir à mettre fin à cette guerre qui tue tant d'innocent·es, 80 000 dont plus de 20 000 enfants et qui hypothèque la libération des otages et la perspective de pouvoir vivre dans une paix juste et durable entre les 2 pays. Le SNEP avec la FSU continuera de prendre toute sa place dans les actions menées dans le cadre du collectif pour une paix juste et durable entre palestinien·nes et israélien·nes, afin de peser sur le gouvernement français pour qu'au-delà de la tant attendue reconnaissance de la Palestine, toutes mesures économiques, politiques et diplomatiques soient déployées pour mettre fin au martyr du peuple palestinien. ■





COLLÈGE

Programmes EPS 2025 : champs d'apprentissage contre savoirs techniques

par Andjelko SVRDLIN

Analyse du SNEP-FSU de la proposition officielle du conseil supérieur des programmes, juillet 2025.

Malgré la présence de certaines notions importantes dans le contenu du texte, la structuration du texte et l'absence des savoirs techniques des APSA comme éléments fondamentaux de l'EPS maintiennent notre discipline dans une fragilisation incompréhensible.

Définition de l'EPS : vers un développement harmonieux

Le texte commence par une sorte de définition de l'EPS :

« *Au collège, l'EPS favorise le développement harmonieux de l'élève en répondant à cinq objectifs généraux... »*

La première remarque que nous pouvons formuler est notre satisfaction de constater que les programmes débutent par une mise en avant du développement des élèves. Ce concept est au cœur des critiques que nous adressons à l'institution dans sa vision « faible » de l'EPS. Celle qui a fait de « l'entretien » physique l'alpha et l'oméga disciplinaire.

Au SNEP-FSU, il nous a semblé que l'idée d'un développement optimal représentait, à la fois, une idée offensive dans notre orientation d'une EPS pour tous et toutes. Le texte du CSP retient l'idée d'un développement harmonieux. Si l'harmonieux renvoie à une sorte d'équilibre avec d'autres types d'apprentissages à l'École, nous ne pouvons qu'être d'accord. Par contre, il est possible d'y voir aussi un glissement vers une discipline exclusivement contributive à des finalités plus générales se cachant derrière le terme « favoriser ». L'EPS n'est pas une

propédeutique à des savoirs plus nobles. Elle a sa raison d'être dans l'École publique au regard des enjeux sociaux auxquels elle répond dans son ensemble.⁽¹⁾

Les objectifs généraux : vers un changement de définition de l'eps

Les objectifs généraux reprennent, sur le fond, les cinq compétences générales présentes dans les actuels programmes collège. Nous y reviendrons dans des écrits ultérieurs. Ils font des AFL2 et 3 des objectifs généraux. Un glissement notable qu'il conviendra d'analyser.

Cette profusion noie la définition de l'EPS qui doit rester le cap de notre enseignement :

« *L'EPS repose sur l'étude et l'appropriation des savoirs essentiels et spécifiques à chaque APSA, incluant sociabilité et valeurs potentielles. La discipline EPS vise pour chaque élève, un développement physique, psychique et social optimal, une connaissance de soi par et dans l'action. Elle permet une entrée instruite dans le monde des loisirs physiques, sportifs, artistiques. »*⁽²⁾

Les champs d'apprentissage, le cœur idéologique

Il est possible de percevoir les champs, déjà organisateurs de l'EPS dans les programmes lycées, comme une construction intellectuelle supérieure, existant en dehors des pratiques socialement instituées, ou bien comme une classification des APSA, donc de ces mêmes pratiques.

Dans les deux cas, de sérieux problèmes théoriques existent et empêchent, à long terme, de développer notre enseignement.

La classification des APSA en huit groupements n'a rien de scientifique mais fait sens professionnel. Un des éléments centraux de ce sens est incarné par les techniques spécifiques utilisées dans les pratiques.

Ne soyons pas naïf·ves, les champs sont une création idéologique pour faire des APSA un moyen et non plus un objet d'étude. Plus loin nous lisons : « *Ces champs prennent appui sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA). »*

Cette phrase est l'essentiel de la philosophie de ces programmes. Les APSA sont accessoires et servent des visées contenues dans les champs. Le champ, ici, précède les APSA.

L'organisation des enseignements en quatre champs est un point d'appui à l'affaiblissement de l'EPS. Le texte précise que les quatre champs doivent être programmés en 6e. Il est possible de programmer une course athlétique mais d'éliminer la natation. Toutes les équipes pédagogiques qui luttent pour obtenir une piscine ou des créneaux ont perdu un appui officiel à leur demande puisque courir et nager, c'est pareil.

Conclusion

Les conditions sont réunies aujourd'hui pour écrire des programmes d'EPS bénéficiant d'un large consensus social et politique, avec les cultures physiques sportives et artistiques au cœur des exigences des savoirs.

Les JOP 2024, l'état de santé publique avec une sédentarité très préoccupante chez les jeunes notamment, les inégalités sociales inquiétantes et injustes, ne sont que quelques éléments majeurs qui obligent le gouvernement à une autre ambition éducative en matière de sport et d'art. ■

(1) Nous avons déjà beaucoup écrit sur ce sujet. Nous ne développons pas ici.

(2) Programme SNEP-FSU : <https://pedagogie.snefsu.fr/2022/04/12/preamble-2022/>

(3) Voir à ce sujet l'article de delignère : <https://didierdelignieresblog.wordpress.com/2025/08/19/les-nouveaux-programmes-deps-au-collège-on-échappe-au-pire-mais-aussi-au-meilleur/>

“
Courir et nager,
c'est pareil...”

ENQUÊTE

Quelle réalité du terrain à la rentrée ?

par Alain DE CARLO

Un an après les JOP 2024, la situation de l'EPS n'est pas réjouissante. Trop d'élèves par classe, manque d'équipements, difficultés financières pour les AS et les projets, précarité...

Comme à chaque rentrée, le ministère tentera d'afficher une rentrée « techniquement réussie », notamment pour mieux justifier le budget 2026 qui prévoit l'austérité pour les

Services Publics (mais pas pour les milliardaires !).

Il est donc indispensable de faire connaître la réalité concrète de l'EPS dans les établissements. Il faut environ 5 minutes pour renseigner le questionnaire. Ceci permettra d'afficher publiquement la situation de rentrée fin Septembre.

Depuis quelques années, plus de 1 200 établissements ali-

mentent l'état des lieux national, qui ne se confond pas avec les enquêtes locales. Merci pour votre contribution qui permettra un début d'année offensif et revendicatif. ■

L'ENQUÊTE ÉTAT DES
LIEUX DE L'EPS
À LA RENTRÉE 2025





RENTRÉE 2025

Memo Coordo

par Nathalie BOJKO

Service des enseignant·es : hebdomadaire et maximal ! (décret 2014-940 du 20 août 2014 +2015)

Professeur·es EPS et Contractuel·les = 17 h + 3 h / Agrégé·es = 14 h + 3 h

En cas de complément de service : une heure de réduction de service est attribuée à tous·tes les enseignant·es affecté·es dans 2 établissements de localités différentes, ou dans 3 établissements différents de la même localité. *Disposition applicable aux contractuel·les recruté·es à l'année et à temps complet.*

Contractuel·les alternant·es : le service est de 6 h + 3 h. Le forfait AS étant indivisible, il est réalisé sur le 1er trimestre. Le SNEP-FSU intervient pour une diminution de service d'enseignement avec un forfait AS à l'année.

Association Sportive : forfait indivisible 3 h ! (décret 2014-460 du 07 mai 2014 + Note de Service du 21 mars 2016)

Le forfait AS est indissociable des obligations réglementaires de service (ORS), que je sois à temps complet/partiel, affecté·e à titre définitif dans un établissement, TZR en affectation à l'année (AFA), que j'exerce dans un ou plusieurs établissements. Le sport scolaire est partie intégrante de la mission d'enseignant·e d'éducation physique et sportive.

Indemnités : ce qui est exigible !

- Enseigner au moins 6 h dans des classes de 1^{ère}, Terminale et CAP (décret n° 2015-476 du 27 avril 2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujexion annuelle fixée à 400 € (33.33 € mensuel).
- Enseigner au moins 6 h dans des classes/groupes à + de 35 élèves (décret n° 2015-477 du 27 avril 2015) entraîne le versement d'une indemnité de sujexion annuelle de 1 250 € (104.16 € mensuel). L'effectif à considérer est celui des élèves présent·es au 15 octobre de l'année scolaire en cours.
- Indemnité pour les personnels enseignants exerçant en SEGPA/EREA (décret 2017-964 du 10 mai 2017) : 1 765 € versée au prorata du service effectué dans ces classes (voir tableau ci-dessous)

Professeur·es EPS/ Contractuel·les	Agrégé·es
Si j'enseigne 3 h en SEGPA/EREA	264,75 €
Si j'enseigne 4 heures...	353 €
Si j'enseigne 6 heures...	529,5 €
Si j'enseigne 7 heures...	617,75 €
Si j'enseigne 8 heures...	706 €
	311,47 €
	415,29 €
	622,94 €
	726,76 €
	830,59 €

cas le texte ne permet d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des enseignant·es, ni d'imposer des réunions qui doivent rester à l'initiative des équipes.

Le SNEP-FSU, avec les autres syndicats FSU, revendique l'extension de cette pondération à l'ensemble des établissements difficiles.

Depuis 2022, le MEN a réévalué la prime REP+ de 1 000 euros en instaurant au sein de celle-ci une part modulable de 20 € / 360 € / 600 €. Le total de l'indemnité REP+ fait donc 4 600, 4 760 ou 5 000 euros net.

Le SNEP-FSU demande l'abandon de cette part modulable, concurrentielle entre établissements et écoles, au profit d'un complément identique à la part fixe pour toutes et tous.

Emploi du temps : 6 h par jour, un maximum !

Ne pas s'en laisser imposer plus !

Au-delà de 6 h, les enseignant·es d'EPS sont légitimement fatigué·es du fait de la vigilance accrue qu'exige l'enseignement de l'EPS afin de garantir la sécurité des élèves pendant les séquences d'apprentissage et les déplacements.

Pour une EPS et un Sport Scolaire de qualité :

- Respect des horaires obligatoires : pour chaque classe est attribuée une dotation comprenant son horaire EPS. Il en est de même pour les classes de SEGPA, les élèves n'ont pas vocation à être inclus dans les classes de collège pour l'EPS.
- 24 heures minimum entre 2 séances
- Mercredi après-midi : il doit être libéré pour le sport scolaire, vigilance en Lycées et LP.
- Installations sportives : 1 prof / 1 classe / 1 installation pour des conditions optimales d'enseignement

APPN : connaître la circulaire n°2017 du 19 avril 2017, portant exigence de la sécurité des APPN dans le second degré. Le SNEP-FSU considère que le texte reste insuffisant sur les conditions d'encadrement. Néanmoins, il doit servir de point d'appui pour légitimer une demande écrite de travail en groupes réduits pour une EPS de qualité.

TZR : Les collègues TZR sont des collègues titulaires comme les autres (!) mais plus souvent confrontés à la déréglementation. Il faut être particulièrement vigilant, l'ensemble des éléments ci-dessus s'appliquent. Consulter le mémento TZR en ligne sur le site du SNEP-FSU.

Contractuel·les : CDI ou CDD, les mêmes règles doivent s'appliquer.

Le SNEP-FSU revendique le forfait AS dès lors que le BMP est équivalent à un mi-temps.

PACTE : le dispositif est reconduit à la rentrée 2025 avec une enveloppe à la baisse, ce n'est en aucun cas un passage obligé. Le SNEP-FSU vous appelle à ne pas signer. La coordination des APSA en est exclue. ■

RENTRÉE 2025

Coordo des APSA : 1 ou 2 IMP ? Faîtes vos comptes !

Rappel :

2015, à l'issue d'une longue bataille menée par le SNEP-FSU, la coordination des APSA, mission inhérente à l'organisation et au développement de l'EPS est renforcée statutairement dans le décret 2015-475 du 27 avril 2015 ; elle est rémunérée en IMP (indemnité pour mission particulière)

La circulaire 2015-958 du 29 avril 2015 en précise les taux d'attribution :

- Taux annuel 1 250 € dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignant·es assurant au moins 50 h de service hebdomadaire
- Taux annuel 2 500 €, si l'établissement compte plus de 4 enseignant·es d'EPS en équivalent temps plein

Or, les services des enseignant·es d'EPS dépassent couramment les équivalents temps plein en raison des HSA imposées qui, paradoxalement, sont exclues du décompte.

2025, victoire du SNEP-FSU : le MEN reconnaît les HSA comme devant faire partie du décompte total des services d'enseignement pour déterminer le taux de l'IMP... avant de rétro-pédaler et de contester le bien-fondé de cette décision de justice. C'était une victoire historique pour les droits des personnels que nous devons reconquérir par l'action collective !

Le SNEP-FSU appelle les établissements ayant moins de 50 h à revendiquer, conformément à l'article 7, la reconnaissance de cette mission. De même pour les établissements de plus de 7 enseignant·es d'EPS, revendiquer l'augmentation de l'indemnité.

Coordination et décharge : conformément à l'article 3 du décret du 20/08/2014, la coordination des APSA peut faire l'objet d'une décharge de service (sur demande écrite au recteur). ■

SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉ

Et si on la jouait collectif...

par Alain BILLY

De plus en plus, les remontées des collègues ou des équipes font état d'évolutions dans les exigences ou les demandes d'informations, d'explications des élèves, des familles et de l'administration. L'EPS, discipline d'enseignement à part entière et entièrement à part nécessite un traitement singulier mélangeant anticipation, prévoyance, explication et partage d'informations.

Quotidiennement, l'enseignant·e d'EPS organise et s'expose à des situations de travail toujours différentes, du fait des lieux d'exercice, de la nature des activités, de la mise en jeu des corps, du matériel utilisé et de son implication dans les activités enseignées.

L'ergonomie de ces situations de travail peut toujours gagner à être repensée dans ses aspects organisationnels, techniques et humains (postures et attitudes) pour garantir toujours plus de confort et de sécurité pour l'enseignant·e et ses élèves et de clarté pour l'ensemble de la communauté éducative

Il est important que ces usages soient collectivement arrêtés et partagés au sein de l'équipe pédagogique afin que ces règles de gestion soient communes à toutes les classes et connues de tous et toutes. Une information claire portée aux parents par le biais du règlement intérieur et/ou lors des réunions de rentrée, par exemple, est aussi garante de cet objectif de prévention et de compréhension partagée.

Il importe de ne pas négliger ces aspects de la mise en œuvre de l'EPS. Les propos suivants visent à rappeler quelques incontournables de rentrée dans le registre Sécurité/responsabilité

POUR RETROUVER DOCUMENTS ET INFORMATIONS



1 - Protocole local d'organisation des soins et des urgences en EPS et en AS.

Il semble indispensable d'harmoniser, dès le début d'année, le protocole de gestion des accidents dans votre établissement. Chaque situation nécessite d'être explicitée et précisée. L'intérêt d'un tel protocole (obligatoire, cf BO Hors-Série N° 1 du 06/01/2000) est que chaque personnel en EPS et en AS sache exactement ce qu'il a à faire en cas d'accident, qu'il soit titulaire, stagiaire ou enseignant·e remplaçant·e pour 15 jours.

2 - Réunion PAI avec le personnel Médico-social

Toute situation d'inclusion d'élèves à profil particulier doit faire l'objet, en amont de son arrivée, de réunions préparatoires avec l'ensemble des personnes concernées, notamment les infirmier·es.

La mise en œuvre des PAI en EPS doit être spécifiquement anticipée : information et utilisation des protocoles spécifiques, implication des élèves concerné·es,

gestion trousse individuelles...au gymnase, en déplacement.

3 - Trousse de premiers secours

La réglementation rappelle qu'une telle trousse (comportant notamment le protocole local des soins et des urgences, les médicaments des enfants ayant un PAI) doit être emportée en cas de déplacement à l'extérieur de l'EPLE.

4 - Réunion Certificat médical et Inaptitude totale, ponctuelle ou partielle

Les règles d'inaptitudes en EPS doivent être verbalisées, partagées entre l'équipe d'EPS, la vie scolaire et l'administration puis transmises aux élèves et aux familles.

Le règlement intérieur de l'établissement doit indiquer que les certificats médicaux entraînant des inaptitudes ponctuelles ou partielles en EPS doivent être di-

rectement transmis par la famille au/à la professeur·e d'EPS.

5 - APPN : Protocole ou diligences normales

Les activités APPN proposées dans la programmation doivent ou faire l'objet d'un protocole validé par l'inspection ou être régies par les diligences normales en EPS.

Cf. La circulaire sur la sécurité dans les APPN et son annexe parues au BO n°16 du 20/04/2017

6 - Information Gestes spécifiques en EPS et Vestiaires.

Compte-tenu de la spécificité de l'EPS dans les rapports au corps et en s'appuyant sur la circulaire n° 2004-138 du 13/07/2004 (Sécurité EPS et sport scolaire), il semble indispensable de réfléchir à une communication (réunion de rentrée, début d'année, de cycle, ajout règlement intérieur, ...) avec la communauté éducative sur la

spécificité de l'EPS, notamment les contacts corporels induits et l'accès aux vestiaires. Le guide d'Aix-Marseille constitue un appui intéressant.

LES GESTES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES À L'EPS



7 - Information déplacements en EPS au lycée et en AS

Les règlements intérieurs des lycées doivent « automatiquement » contenir cette partie sur les déplacements des élèves en EPS.

Les déplacements en AS sur les lieux de rencontre ou d'entraînement doivent, eux, être anticipés et explicités sur la fiche d'inscription de début d'année et/ou dans le règlement intérieur de la même manière. ■



LE FUTUR DU SPORT SE DÉVOILE ICI !

Chaque année, le **SALON DES SPORTS ET PARASPORTS** réunit l'ensemble des acteurs du secteur : marques, médias, clubs, collectivités, entreprises, professionnels du sport, institutions, associations... Tous viennent y découvrir les solutions et innovations qui façonneront le sport de demain, pour tous et sur tous les terrains.

En 2025, une opportunité unique s'offre à vous : Finaliser vos projets et donner un nouvel élan à vos initiatives / Découvrir en exclusivité les dernières innovations et nouveautés / Plonger au cœur de l'événement qui fait bouger le sport pour tous et sur tous les terrains.

180
Exposants

90
Prises de parole et démonstrations

17 000
Visiteurs

Nouveau

LE REFUGE
espace dédié aux sports de montagne

Une offre complète et innovante couvrant tous les enjeux sportifs :
PRATIQUES SPORTIVES • SANTÉ ET BIEN-ÊTRE • INFRASTRUCTURES SPORTIVES
ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SPORTIFS • SPORT TECH • ÉCONOMIE DU SPORT

EN TENUE CONJOINTE AVEC :



62 000
Visiteurs



13 000
Visiteurs

VOTRE BADGE GRATUIT &
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

www.salondesports.fr



SPORT SCOLAIRE

Le changement, c'est vraiment maintenant ?

par Camille JACQUES

Les annonces faites par le nouveau Directeur National de l'UNSS, lors de notre rencontre le 13 juin ou à l'AG du 1^{er} juillet nous laissent plus que perplexes. En effet, après un audit interne de la direction nationale, la mise en place de trois « commissions permanentes » : pôle « Rencontres et compétitions », pôle « Éducation et engagement » et pôle « Administration et finances » avec à leur tête des membres de l'équipe Girault nous paraît loin d'être suffisante pour opérer une bascule radicale à l'UNSS. Par ailleurs les annonces budgétaires pour 2025-2026 avec un budget global en baisse alors que les prix des transports par exemple ne cessent d'augmenter, ne

démontrent pas une volonté de changement. La profession attend bien plus !

Ce sont les AS et les familles qui ont fait les efforts (augmentation du prix de la licence en septembre 2024) alors que l'offre de rencontres et de compétitions n'a cessé de baisser. C'est pourtant grâce au dynamisme et à l'inventivité des animateur·trices d'AS, des coordonnateur·trices de district et des cadres en territoire que le nombre de licencié·es n'a pas diminué.

Un réel travail doit être engagé et aboutir au plus vite concernant le contrat-ligue pour les AS de lycées. Les réglementations et formats de rencontres doivent aussi être réinventés sans appauvrir



JEUDI 25 SEPTEMBRE | 2025

À 18H

Salle des fêtes
Mairie du 20^e
6 place Gambetta, 75020 Paris

S'inscrire ici



INVITATION AVANT-PREMIÈRE

LAISSE PAS TON CORPS AU VESTIAIRE

Françoise DAVISSE & Jean-Philippe URBACH

Un beau documentaire de 52 minutes sur les enjeux d'égalité entre filles et garçons dans le sport. Ce film est également un véritable hommage au métier de professeur·e d'EPS.

Le SNEP-FSU participera à l'ensemble des commissions permanentes et autres groupes de travail qui devraient débuter dès la rentrée afin de continuer à défendre le modèle de service public du sport scolaire à la française qui nous est cher à toutes et tous. ■

RAPPORT

Inégalités, un rapport de plus ?

par Andjelko SVRDLIN

« Observatoire des inégalités » vient de publier son rapport annuel. Nous revenons ici sur des éléments impactant nos revendications concernant l'École, le sport et l'EPS.

École : dès l'école maternelle le milieu social impacte les résultats

Contrairement aux discours réactionnaires, regrettant une école d'antan, l'illettrisme est passé de 9 % (de la population de 18 à 64 ans) à 4 % entre 2004 et 2022. Des éléments qui confirment notre projet d'école⁽¹⁾ dont l'idée et la structuration par disciplines d'enseignement qui représentent les fondations d'une école publique à développer pour les formations complètes des citoyen·nes du XXI^e siècle.

Le rapport souligne que, dès les classes de maternelle, des écarts existent entre milieux socio-économiques. Les différents domaines, dont le sport et les arts physiques, ne sont pas également accessibles à tous les enfants dès le plus jeune âge. La revendication des 4 h d'EPS s'appuie sur la volonté de plus grande égalité d'accès à la culture dont seuls les services publics sont garants.

Dans l'enseignement supérieur, si plus d'étudiant·es accèdent à des études (les impacts « par-

coursup » seront à évaluer en masse dans les années à venir) la même ségrégation sociale existe, en se renforçant au fil des études des jeunes.

Sport : 87 % des cadres supérieur·es ont une activité physique régulières contre 57 % d'ouvrier·es

Le rapport reconnaît la difficulté de lecture des données sur le sport et l'activité physique car les études, dont nous avons déjà fait part depuis des années, présentent une diversité de notions composant ces catégories qui diffèrent d'une étude à l'autre. Ainsi, la simple marche hebdomadaire est considérée dans les mêmes catégories que la pratique sportive régulière dans un club.

Cependant, quelques grandes tendances sont confirmées. Les hommes pratiquent plus que les femmes. Celles-ci représentent seulement 30 % de pratiquantes de sports collectifs p.ex.

Évidemment, le milieu socio-économique influence fortement la pratique même. Si 87 % de

cadres supérieur·es ont une activité physique régulière, cela ne concerne que 57 % d'ouvrier·es.

Des leviers ?

Au-delà des réformes scolaires et universitaires que nous appelons de nos vœux, l'État social ne peut pas ne pas s'attaquer aux inégalités de richesses qui ne cessent de se creuser en raison des choix politiques. Une augmentation significative des salaires, le développement des services publics, des réformes liées au patrimoine immobilier notamment, etc, sont des leviers à activer pour revenir aux sources de l'État social et engager des politiques d'avenir donnant de l' espoir à tous·tes les citoyen·nes. ■

(1) PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIF DE LA FSU



Fier·es de nos AS et du sport scolaire à la française

Le SNEP-FSU invite un maximum d'AS à s'inscrire au plus vite à la journée européenne du sport scolaire (ESSD).

Pas de nécessité de créer un événement spécial, la Journée Nationale du Sport Scolaire du 17 septembre 2025 organisée dans votre AS permet de concilier les deux. ESSD et JNSS, un seul programme d'activités et une seule et même organisation.

Toutes les infos sur notre site... ■

JOURNÉE EUROPÉENNE DU SPORT SCOLAIRE – ESSD



CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ

ADHÈRE AU CENTRE !

Le centre EPS et Société, la revue ContrePied ont pour ambition de peser dans les débats à tous les niveaux pour la promotion d'une EPS dont l'enjeu émancipateur repose sur l'étude des APSA. Nous avons décidé d'accroître encore notre activité. Le centre EPS et Société, la revue ContrePied ont besoin de toi !

Le SNEP-FSU aide à la diffusion des travaux, de nos idées ; si tu es syndiqué·e tu reçois la revue ContrePied, mais pour autant tu n'es pas adhérent·e au centre EPS & Société. Or, dans le paysage actuel, les rapports de force se jouent également sur la représentativité des organisations, appréciée à la hauteur du nombre de ses adhérent·es. L'activité des militant·es est renforcée par le courant d'adhésions.

En tant que syndiqué·e au SNEP tu bénéficies d'un tarif réduit de 10 euros pour l'adhésion au centre EPS & Société. Les dons que tu peux faire sont défiscalisés à hauteur de 66 % des dons.

Je t'invite en cette rentrée à adhérer ou à renouveler ton adhésion. ■

POUR ADHÉRER





AFFECTION DES STAGIAIRES

Pas de repos pendant l'été

par Julien GIRAUD

Le SNEP-FSU a accompagné les lauréat·es de concours durant toute la période estivale.

La procédure d'affectation des stagiaires pour la rentrée 2025 se déroule en deux phases : INTER et INTRA. Le ministère a apporté des modifications importantes concernant certaines bonifications cette année ce qui a parfois pu déstabiliser les lauréat·es. Les résultats de la phase INTER sont tombés tardivement, le 7 juillet, laissant souvent peu de temps aux stagiaires pour formuler leurs vœux de la phase INTRA, certain·es étant en plus affecté·es loin de leur académie d'origine. Ce calendrier amène une notification d'affectation en

établissement après le 14 juillet ce qui ne permet pas aux jeunes collègues de prendre contact avec le chef d'établissement ni avec les collègues pour s'informer sur l'emploi du temps, la programmation des APSA...

Le SNEP-FSU a accompagné tous·tes les stagiaires EPS cet été en répondant à leurs interrogations, en les aiguillant dans leurs démarches administratives et de contestation d'affectation, en les aidant dans leurs choix de vœux... travail militant indispensable afin que les lauréat·es soient accompagné·es en cette période chargée. ■

La réforme de la formation initiale et des concours de recrutement en 2026 doit être accompagnée d'une modernisation de la procédure d'affectation des stagiaires. Le SNEP-FSU portera des demandes notamment pour :

- Un mouvement plus transparent avec publication des barèmes individuels pour les lauréat·es et des barres d'entrée de chaque académie,
- Un calendrier permettant aux lauréat·es de contacter les équipes de direction et pédagogiques avant les congés d'été. ■

PSC

Calendrier d'affiliation au contrat collectif de santé obligatoire

par Sébastien BEORCHIA

Connaitre et faire valoir ses droits tout en revendiquant une autre couverture sociale.

À partir d'avril 2026 les personnels de notre ministère n'auront plus la liberté d'adhésion et de choix de la mutuelle pour la couverture des remboursements complémentaires en santé et devront obligatoirement avoir souscrit au contrat collectif passé avec le groupement MGEN-CNP, choisi par le ministère. Ce nouveau dispositif découle d'une réforme imposée par voie d'ordonnance en février 2021, dans le prolongement de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. C'est dans ce cadre très contraint que la FSU s'est engagée dans les négociations en santé et a signé des accords permettant de conserver le plus haut niveau de couverture des soins.

A partir de fin septembre 2025 débutera la campagne d'affiliation des agent·es au contrat collectif obligatoire par zones de vacances et à l'intérieur de chaque zone par ordre alphabétique.

Chaque agent·e aura 20 jours pour « interagir », suite à la réception d'un mail sur sa messagerie professionnelle, sur le choix des options, l'adhésion des ayants droit, saisie du RIB etc... En l'absence de réponse, l'agent·e sera affilié·e d'office au socle, le contrat de base sans options. Il pourra par la suite, tout de même, faire des modifications concernant son adhésion.

Les retraité·es auront une période d'un an pour adhérer au contrat santé collectif à compter de la mise en œuvre des contrats pour les agent·es et de la réception de l'information de leur droit à souscrire.

Cette réforme ne correspond pas au modèle que le SNEP et la FSU défendent et entraîne un recul de solidarité, notamment envers les retraité·es. Seul le remboursement à 100 % par la sécurité sociale de soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire aux soins. ■



ACCIDENT DE TRAVAIL

Droit des agent·es, responsabilité de l'employeur

par Sébastien BEORCHIA

Savoir agir en cas d'accident de travail.

Les enseignant·es d'EPS sont celles et ceux qui en pourcentage, ont le plus d'accidents de service au sein de notre ministère. Dans ce contexte, il est fondamental de rappeler que lorsqu'un accident se produit pendant le travail et sur le lieu de travail l'agent·e **n'a pas** à apporter la preuve du lien de causalité entre l'accident et le service. Le principe est alors celui de présomption d'imputabilité au service.

Toutefois l'agent·e doit transmettre impérativement dans un délai de 15 jours faisant suite à l'accident de travail ou de trajet, le formulaire type de déclaration d'accident de service et de trajet

ainsi que le certificat médical détaillant la nature et le siège des lésions résultant de l'accident. C'est l'employeur, sur la base de ces deux seules pièces réglementairement obligatoires, qui prend la décision de reconnaître ou non l'imputabilité au service.

La première démarche à effectuer, en cas d'accident de service, est de prévenir immédiatement son ou sa supérieur·e hiérarchique par écrit. Ce ou cette dernier·e délivre alors un certificat de prise en charge des frais d'accident afin d'éviter à l'agent·e de les avancer.

Légalement, un accident présumé imputable au service est un accident survenu, quelle

qu'en soit la cause, pendant le travail et sur le lieu de travail, dans l'exercice ou à l'occasion des fonctions de l'agent·e ou dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice d'une activité qui constitue le prolongement normal des fonctions, en l'absence de faute professionnelle. (Code général de la fonction publique article L822-18).

Si l'accident est reconnu imputable au service, les frais d'accident sont en totalité pris en charge et s'il occasionne un arrêt de travail, l'agent·e est alors placé·e en invalidité temporaire imputable au service (CITIS). Il conserve alors l'intégralité de son traitement jusqu'à sa date de reprise.

En aucun cas le ou la chef·fe d'établissement n'a à intervenir de quelque façon que ce soit dans la procédure de déclaration d'accident de service.

La reconnaissance des accidents imputables au service, du fait du travail, est un droit trop souvent contraint. C'est une mesure réparatrice incontournable. Mais l'employeur, responsable de la santé des agent·es, doit avant tout mettre en œuvre des actions préventives des risques professionnels et de l'usure professionnelle. ■

Dégradations post-olympiques

par Gwenaelle NATTER

Des millions de jeunes oublié·es.

Pour la rentrée 2025, malgré un montant revu (70 €) le pass Sport n'est désormais réservé très majoritairement qu'aux jeunes de 14 ans et +.

Bien que l'accès aux pratiques physiques et sportives réponde d'un besoin indispensable et que l'état des inégalités sociales soit un frein à la pratique des jeunes de milieu populaire, le gouvernement fait le choix de priver des millions d'enfants de 6 à 13 ans d'une aide financière qui favorisait leur inscription dans des associations sportives.

Officiellement, il s'agit de mieux cibler l'aide sur la tranche d'âge où les jeunes décrochent de la pratique sportive : les adolescent·es. Mais alors, pourquoi le ministère continue-t-il de priver les associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS du bénéfice du pass Sport ? Pourquoi ne met-il pas en œuvre la propo-

sition du SNEP-FSU en portant à 4 h hebdomadaires la pratique obligatoire de l'EPS en collège et en lycée ?

L'évolution du pass Sport accompagne les décisions budgétaires pour 2026 tournées vers la politique de l'offre en continuant de financer le loisir sportif marchand (dont les structures restent éligibles) tout en fragilisant davantage le secteur associatif, déjà mis à mal par les baisses de subventions actuelles et à venir (État et collectivités) ?

Le SNEP-FSU dénonce ces orientations, contraires à l'héritage des JOP de Paris 2024 attendu par la population. Il faut au contraire renforcer les moyens pour la jeunesse et le sport, et mettre en œuvre une véritable politique de démocratisation de la pratique sportive en France, c'est un enjeu culturel et de santé publique ! ■

PUBLICATION

Une EPS qui valorise l'agir de l'élève

par Jean LAFONTAN

Une nouvelle publication du Centre EPS et société.

Nous pourrions presque écrire une histoire de l'EPS à partir de l'analyse des cheminement historiques de la place des notions de technique et d'émotion, celle-ci portée par l'expression corporelle, les danses, et, plus tardivement, par l'expérience corporelle, le vécu, plus récemment par la sensibilité et aboutir aux « composantes sociales », piliers des programmes EPS. Le SNEP-FSU⁽¹⁾, le Centre plus tardivement, en faisant de l'appropriation des pratiques sportives, le cœur de la fonction sociale et scolaire de l'EPS, a toujours eu un débat serré avec celles et ceux qui doutaient de la validité de cette orientation. Cela a conduit à ce que chacune des options soit amenée à fortifier ses arguments. Le livre que le Centre vient d'édition, mai 2025, « Techniques, émotions, développement humain. L'EPS : un agir sportif et culturel », prend l'option de réinsérer la question de la relation technique dans l'agir des élèves, c'est-à-dire dans la façon dont nécessairement celle-ci rencontre les émotions, la sensibilité, de celles et ceux-ci et qui, sans leur identification manque la fusion de ces deux composantes dans tout apprentissage exigeant à l'égard de leur développement.



Nous avons réuni une cinquantaine de témoignages, sur les champs sportifs et artistiques, qui débattent, chacun à leur façon, de la vérité de cette articulation.

Dans chaque témoignage, il y a la curiosité de perspectives « inédites », de surprises ou de remises en cause constructives, et il en ressort que le débat professionnel est toujours prometteur lorsqu'il est conduit dans sa diversité.

Précipitez-vous dans sa lecture⁽²⁾. ■

(1) Dans les années 60, le Centre a été fondé en 1997

(2) Les adhérent·es du Centre vont recevoir la forme papier ; les syndiqué·es du SNEP-FSU, qui le demanderont, le pdf.

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



EXTRÊME DROITE

En toute impunité

par Polo LEMONNIER

L'extrême droite continue de tisser sa toile.

A lors que le RN et Marine Le Pen sont englués dans de perpétuelles affaires judiciaires qui hypothèquent sa candidature en 2027, l'extrême droite ne baisse pas les armes. Elle s'affiche dans des défilés aux relents des années 30, elle est largement présente sur les réseaux sociaux déversant sans relâche sa haine de l'étranger et de la différence (religieuse, orientation sexuelle...), elle a antenne ouverte dans tous les médias et dans certains plus que d'autres car à la main d'un Bolloré qui ne cache pas sa proximité avec ces idées... Il ne manquait plus qu'une école puisse s'ouvrir, hors contrat certes, mais au service des valeurs portées

par Pierre-Edouard Stérim, milliardaire, exilé fiscal en Belgique, artisan et promoteur du projet PERICLES (Patriotes-Enracinés-Résistants-Chrétiens-Libéraux-Européens et Souverainistes). C'est chose faite, l'académie Saint-Louis ouvrira ses portes dans le Loir-et-Cher après accord donné par le rectorat d'Orléans-Tours alors que dénoncé par plus de 30 organisations (associations, syndicats et partis politiques) et que le projet pédagogique est loin de répondre aux attentes réglementaires...

Le projet PERICLES, c'est 150 millions d'euros du Fonds du bien commun de Stérim investis pour faire avancer et gagner les idées d'extrême droite. Objectifs, ga-

gner au moins 300 villes de plus de 3 000 habitant·es et bien évidemment la présidentielle en 2027. Face à l'argent des milliardaires au service de l'extrême droite, portons partout le combat pour une société solidaire qui porte les valeurs de la République : liberté, égalité et fraternité ! ■

